

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 59 (1921)
Heft: 44

Artikel: Armoiries communales : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-216743>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE
PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

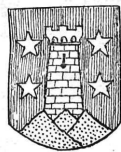
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

ARMOIRIES COMMUNALES



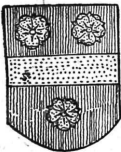
Sottens. — L'écusson de cette commune adopté en 1921 est divisé verticalement rouge et vert; il est traversé au centre horizontalement par une bande d'argent ondulée. Au-dessus de cette bande, quatre étoiles d'or et au-dessous, trois étoiles de même, rangées parallèlement à la bande ondulée, rappellent que Sottens était divisé, à l'époque féodale, en sept fiefs (concessions). La bande ondulée rappelle le ruisseau de Sottens. Les couleurs sont celles de Moudon, Sottens faisant partie du district de ce nom.

* * *



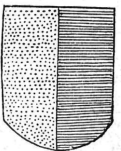
Ormonts-dessous. — Ecusson rouge, avec trois montagnes d'or à la partie inférieure, desquelles surgit une tour crénelée d'argent, (deux à droite et deux à gauche). Ces armoiries, adoptées le 8 juin 1921, ont été inspirées par la Commission héraldique. Les quatre étoiles représentent la division de la commune en quatre *seytes* (subdivisions administratives). La tour rappelle le château d'Aigremont qui dominait la vallée des Ormonts au quatorzième siècle et dont il ne reste qu'un pan de mur. La montagne d'or à trois sommets rappelle les riches pâturages de la région. Nous devons les détails ci-dessus à l'obligeance de M. Tenthorey, du Sépey.

* * *



Vulliens. — Sur les conseils de M. Badel, instituteur et héraldiste entendu, Vulliens a conservé les armes de ses seigneurs : écusson rouge traversé horizontalement en son milieu par une large bande d'or; au-dessus de cette bande, et sur le fond rouge se détachent deux roses d'or; en dessous de la bande et sur le même fond rouge, une rose d'or. Ces armoiries, parce que simples, font un très bel effet.

* * *



Vevey. — L'écu bien connu de Vevey est divisé verticalement en deux parties égales : jaune et bleu; on a souvent le tort d'y ajouter deux V entrelacés à couleurs interversées, bleu sur or et or sur bleu. Un sceau du dix-huitième siècle ne porte pas ce malencontreux rébus. Les deux couleurs or et azur forment un assez bel ensemble de nuances et de simplicité sans le gêner par l'adjonction de deux lettres que les anciens sceaux ne connaissaient heureusement pas.

D'après Gauthier, les couleurs veveysannes seraient un souvenir des comtes genevois qui auraient eu certains droits sur Vevey. M. Galbreath a retrouvé des sceaux de 1573, 1709, 1714 et 1720 aux archives cantonales vaudoises portant des écus de Vevey divisés en deux parties verticales sans le malencontreux W (Arch. hérald. 1921).



ON BIAU-FE DE SORTA

LO parâi, quand l'è qu'on a on bon biau-fe, crâno coo, bon zigue, d'attaque, cein vaut gros. Avoué cein qu'on n'è pas dâi craset quand on pâo dere : « Mè et mon biau-fe ». Cein fâ adi ion dè pllie à l'ottô. Mulion à Bougnet, que l'ètâi on bocon à la bouna, quand on lâi demandâve diéro l'irant tsi leu, desâi.

— Lâi a ma fenna et la tchivra, mon boufbo et la fâie, ma felhie et lo caïon, mè et mon biau-fe. Ora, comptâde.

Oï, on biau-fe l'è adi on biau-fe, lâi a pas à gnoussi, pas pi po Gueliet que vu vo contâ ell'histoire.

Clli Gueliet l'ètâi on pôuro coo que l'avâi bin dau mau à verî et que l'ètâi tserdzi de mousse et de fémalle. Lo bon Dieu l'ein a z'u pedhî et l'ein a prâi ion. L'ein étâi bin soladzî, pè la mau que clli pôuro boufbo l'avâi souffè lè pierre et lâi avâi min de remido. L'avâi quatro maladi : on coup de frâi su l'estoma, tot routso pè la guierguetta, lo rhonmo et lo fèdzo que lâi étâi tsezâ dein lè boui. Lâi avant bailli dau Bourquin, dau Jean-Louis, cein ne lâi avâi pas mé fé que ma choqua. Pôuro petit!

Quand l'è que s'ein è venu que l'a faliu l'einterrâ, monsu l'eincourâ dit dinse à Gueliet :

— Accutâde, po voutron valet vo faut on galé einterrâ, avoué onna messe que lâi diant de *première classe*. Lâi a pas de nani.

— Vâi mâ, onna messe quemet vo mè dite mè coterâi gros et n'è pas granta mounia. Fède z'ein pi iena de traiziéma classe.

— Rein dau tot. Dein stau momeint, on ne dusse pas guegni à l'erdzeint. Pas moïan que vo ne pouais-si pas payi po on einterrâ de sorta.

— Vo prometto que ne pu pas. Avoué cein que l'è onna fémalla que l'arâi pu no z'aidhî et que l'a mau verî.

— Quemet ? L'a mau verî ? Qu'a-te fé ?

— L'è eintrâie dein on couveint.

— Eh bin ! l'è bin benirâosa. Dinse l'è vegnâite l'èpâoza de Noutron-Seigneur-Jésus !

— Vo crâide ?

— Sein la meinta que vo dio.

— Eh bin ! monsu l'eincourâ, se l'è dinse que vo mè dite et que ma felhie l'ausse maryâ Noutron-Seigneur, fède pi onna messe de première classe... et pu, po lo païement, arreindzi-vo avoué mon biau-fe !

Marc à Louis, du Conteur.

EN COUR D'ASSISES. — Un ténor d'opéra-comique a été assassiné dans des circonstances dramatiques. Le président interroge l'accusé :

— A quel mobile avez-vous obéi en égorgeant ce malheureux ?

— Je l'avais entendu dire qu'il avait cent mille francs dans le gosier.

A PROPOS D'UNE INAUGURATION

DIMANCHE dernier, à Vérossaz, au-dessus de St-Maurice, on a inauguré le monument érigé, sous les auspices de la Société du Vaudois romand, à l'écrivain Mario *** (Marie Trolliet), qui mourut dans ce village en 1892.

Mario *** était d'origine vaudoise; elle était née à Lucens, où son père, Charles-Jacques-Philippe Trolliet, était pasteur. Elle était sœur du Dr Louis Trolliet, qui fut médecin à Granges, et de Louis Trolliet, mort à Corsier au cours de ses études de théologie.

Voici, à propos de la cérémonie de dimanche, un morceau extrait des œuvres de cet écrivain au cœur généreux et vibrant pour toutes les nobles causes. Ce morceau donnera une idée de la manière de Mario ***.



Choses et gens d'autrefois.

Un œuf, un batz et une allumette
Le cadeau, qu'un demi-siècle passé, on faisait aux nouveaux-nés.

A m'entendre, vous haussez les épaules. Est-ce de pitié ?

Ce n'est pourtant pas un conte pour rire que je vous donne ici, mais une histoire véritable... à preuve que moi-même je reçus le cadeau... bien que je ne m'en souvienne guère, ce qui, franchement, n'étonnera personne.

Ceci se passait en plein canton de Vaud, dans le temps pas encore si éloigné où, là comme ailleurs, on croyait aux recettes magiques et aux présages, sans parler du grimoire dont quelques-uns, disaient, avaient la clef, un temps aussi où fées, lutins, servants, revenants et *tutti quanti*, allaient et venaient dans les campagnes et sous les vieux toits sans être molestés.

Pour préciser l'endroit, que d'après mes indications il sera facile à chacun de reconnaître, je dirai simplement que c'était dans la vallée de la Broye, un village cosu, assis au bord de la grande route, et de plus près de la poste qui, à cette époque, trimbalait, cahin-caha, les voyageurs de Lausanne à Berne, au trot de ses quatre chevaux.

Le village est dominé par un château moyen âge, jadis propriété épiscopale, flanqué d'une haute tour ronde. Après la réforme, après les évêques, les baillis de Berne, dans toute la prestance de l'emploi, vinrent y promener leurs jabots de dentelles et leurs habits à larges basques. Et puis, comme ici-bas, toutes choses, mêmes les conquêtes, ont une fin, quand, trois siècles plus tard, il prit fantaisie aux Vaudois d'être maîtres chez eux, tout comme avant eux les évêques, Leurs Excellences de Berne durent